

Syndicat mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie

Le projet de SCoT finalisé

Le projet de SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie arrive en 2017 à son terme. Le Syndicat mixte poursuit son action, dans le cadre d'une gestion très économe.

Assurer la croissance sur tous les territoires, mener une politique globale d'attractivité territoriale : telles sont les orientations fondamentales retenues pour le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie*. Lancé à l'automne 2013, la démarche arrive à son terme.

En janvier, les élus des communes et intercommunalités de l'arrondissement ont participé à une rencontre de finalisation du Document d'orientations et d'objectifs. Ils ont unanimement validé le projet présenté. Celui-ci décline les réponses aux enjeux du SCoT selon 3 axes : renforcer l'armature territoriale et favoriser la qualité d'accueil ; développer l'attractivité économique ; préserver et valoriser la qualité du cadre de vie. La volonté est de faire du SCoT un outil de développement pour le territoire, sans contraintes inutiles.

La contribution des Intercommunalités réduite

Le 17 février, la réunion du Comité syndical a permis de procéder aux évolutions découlant de la création de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie cantalienne. Les nouveaux délégués de cette Intercommunalité ont été installés, puis une élection partielle des Vice-Présidents a permis de reformer l'exécutif du Syndicat Mixte. Autour de Jacques Mézard, Président, siègent 7 Vice-Présidents : Michel Roussy, Michel Albisson, Michel Teyssedou, Pierre Mathonier, Vincent Descœur, Michel Cabanes et Antoine Gimenez.

Quant au débat d'orientations budgétaires, il a mis en lumière une gestion toujours très économe du Syndicat mixte, dont les élus ne perçoivent aucune rémunération et dont le fonctionnement administratif est assuré via une mise à disposition des services de la CABA. L'étude du SCoT, qui a obtenu 75% de subvention, arrivera à son terme en 2017 : aucun nouveau financement ne sera donc utile en investissement. En fonctionnement, l'activité va progressivement se réduire à un travail de conseil, avis et instruction sur les études d'urbanisme. Les élus du Syndicat mixte ont donc pu adopter, dès cette année, une baisse de la contribution des Intercommunalités, désormais de 1,05 € par habitant.

Donner son avis

L'arrêt du projet de SCoT sera proposé au Comité Syndical fin mars, puis il entrera dans la dernière phase administrative au cours de laquelle une enquête publique sera organisée, qui offrira une possibilité supplémentaire à chacun pour donner son avis sur le projet. L'objectif est que l'approbation du SCoT intervienne fin 2017.

Pour s'appropriier ce dossier, les habitants du territoire peuvent toujours consulter le site internet du SCoT (www.scotbacc.fr) où se trouvent l'ensemble des documents d'étapes et le projet soumis à la concertation finale. Ils peuvent y déposer leurs contributions, de même qu'auprès de leur Intercommunalité où le dossier au format papier est également à disposition.

* le Syndicat mixte du SCoT réunit les Communautés de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, Cère et Goul en Carladès, et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.